









Soirée libérale pédiatrie

Jeudi 3 février 2022

- 1. Etats des lieux et opportunités de s'installer maintenant en libéral
- 2. Témoignages de pédiatres installés
- 3. Les différents secteurs conventionnels
- 4. Les aides financières à l'installation
- 5. Les outils de l'URPS médecins
- 6. Discussions





Opportunité de s'installer maintenant en libéral

Etat des lieux des pédiatres libéraux en exercice en Ile-de-France

Données* au 31 janvier 2022

Ces données incluent les pédiatres en exercice mixte (libéral et salarié) et en cumul emploi-retraite.

Département	Nombre de pédiatres libéraux	Age moyen	Part des 65 ans et +	Nombre des 65 ans et +
Ile-de-France	730	59	32%	233
75 – Paris	201	60 ans	38%	77
77 – Seine-et-Marne	56	59 ans	34%	19
78 – Yvelines	72	58 ans	31%	22
91 – Essonne	56	63 ans	21%	12
92 – Hauts-de-Seine	154	59 ans	27%	42
93 – Seine-Saint-Denis	62	58 ans	31%	19
94 – Val-de-Marne	89	57 ans	30%	27
95 – Val d'Oise	40	63 ans	38%	15

France entière Solde** 2012 - 2021

+ 1 149 pédiatres mais - 364 pédiatres libéraux exclusifs

^{**} Données DREES



^{*} Données RPPS

Les installations en pédiatrie

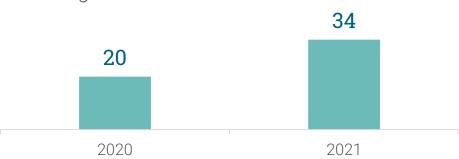
—— Depuis 2 ans en Ile-de-France

nouvelles installations
de pédiatres
en Ile-de-France en 2020 et 2021

13 installations à moins de 35 ans

12 installations à Paris

Progression des installations sur 2 ans



En 2020 et 2021

54 arrivées







La pédiatrie en libéral, multiples possibilités d'exercice

> Témoignages de médecins installés

Paris 15e

Pédiatre spécialisé en pneumologie

Parcours

- Internat en Région Parisienne
- Remplacement 1 an d'une pédiatre à Sarcelles
- Clinicat en Pneumo Allergo Pédiatrie à Necker
- Installation (création) d'un cabinet de Pneumo Allergo Pédiatrique à Paris
- Attaché en Pneumologie Pédiatrique à l'hôpital Necker-Enfants
 Malades
 - Création de **l'école de l'asthme**

- Enseignant à la Capacité d'Allergologie. Intervention aux congrès de Pédiatrie, Pneumo-pédiatrie, Allergologie, Pneumologie
- Ex secrétaire général de l'Association Asthme et Allergies
- Investissement syndical
 - Elu de l'URPS
 - Syndicat National des Pédiatres, ex secrétaire général



Activité

- Installation (création) en 1996
- Pédiatrie spécialisée exclusive d'emblée en Pneumo Pédiatrie
- Cabinet de Groupe avec un dermato pédiatre
- Patientèle de nourrissons à jeunes adultes :
 - Pneumologie
 - Sommeil
 - Allergologie
 - Tabacologie
- Actes : EFR, Epreuve d'effort, Pricks Tests, Polysomnographie, Désensibilisation allergénique, éducation thérapeutique, Sevrage tabagique.





Avantages

- Les avantages de l'exercice hyperspécialisé sans les inconvénients de l'hôpital :
 - Richesse de la pathologie
 - Choix des horaires, de son temps de travail
 - Choix de ses associés, de ses collaborateurs
 - Choix de son lieu d'exercice
- Exercice compatible avec:
 - une activité hospitalière associée
 - une activité de recherche
 - avec une activité d'enseignement
 - avec une vie personnelle



Verrières-le-Buisson (91)

Parcours

- Internat de pédiatrie à Strasbourg 2 enfants, le 3ème juste à la fin Installation 1989 création, 4ème enfant
- Association 3 ans après « 2 pédiatres / 1 bureau » permet la gestion du cabinet, de profiter de sa famille , viable économiquement.

Implication dans:

- le syndicat des pédiatres (comprendre), élue à l'URPS
- les réseaux (améliorer les prises en charge, construire les outils adaptés aux parcours de soins des maladies chroniques, enseigner), REPOP (obésité), TAP (apprentissage), RSOF (préma)
- les sociétés savantes SFP (commission avenir et pratique) I projet national de stages en pédiatrie libérale, AFPA

- les groupes de travail au ministère, à la HAS (Haute Autorité de Santé,) à la CHAP (Commission de Hiérarchisation des Actes et Prestations)
- Création d'une nouvelle structure permettant l'accueil des internes, regroupement de pédiatres, sages-femmes, psychologues, ostéopathes
- Evolution constante : 6 pédiatres (3 installées, 2 collaboratrices, 1 remplaçante : assistante ville-hôpital)
- Maitre de stage : Que du bonheur !



Activités

Typologie des consultations

- Trouble des apprentissages : 1 nouveau, 1 synthèse, 1 suivi
- Ado: 3, problème de surpoids stabilisé, vaccin abord avenir, consommation.., problèmes familiaux complexes, structuration limite, début de conduite anorexique
- Un enfant pré-ado précoce, problème familial complexe et traumatisme de la face
- 1 Infection à répétition, bilan asthme du nourrisson et otite
- 3 suivis de nourrissons systématiques dont 1 de développement avec outils Plateau technique

Des outils

- Auditif: SBT, Audio 4 ...
- Vision : lunettes secteurs, occlusion, échelle, lang, spot
- Langage, Cognition : ERTL, EDA, différentes échelles

 Et les urgences grippes VRS..... Avec participation au réseau sentinelle (prélèvement envoyé au CNR), micro CRP au cabinet, BU, oxymètre de pouls

Participation à des études cliniques de l'AFPA

- Panel Pédiatre Infectiologie : maladie infectieuse (OMA, strepto, enterovirus)
- Relation précoce mère/enfant



Avantages et inconvénients du libéral, et notamment en clinique



Avantages

- Maitre de son organisation permettant d'associer vie familiale et professionnelle;
- Intérêts très variés, évolution constante des connaissances, formation qui suit l'évolution des pathologies, acteur dans tous les aspects professionnels;
- Pluridisciplinarité avec les réseaux formels ou informels;
- Il n'y a pas que le cabinet : des rencontres, aller sur ses centres d'intérêts et à son rythme



Inconvénients

- Refus de patients faute de disponibilité
- Nouvelles organisations à construire
- Gérer le côté « administratif »
- Gérer les « nouveautés informatiques »



Conseils



- Ne pas s'installer seul, importance dans l'organisation et les échanges
- Déléguer le fonctionnement non médical, l'administratif, comptabilité
- Connaitre **l'univers libéral** : stage pendant le DES



Dr Simona SERMASI

Paris – 18ème

Parcours

- Diplôme en Médecine et Internat en Italie (Bologna et Ferrara)
- Plusieurs stages à l'étranger pendant l'internat dont le dernier en marsjuillet 2005 en radiologie Pédiatrique, Hôpital Saint Vincent de Paul
- CCA puis PA et PC de fin 2005 à 2012 dans service de réanimation néonatale de Port Royal
- Depuis fin 2012 et toujours en cours: pédiatre coordinatrice dans le Réseau de santé Périnatal Parisien: mission améliorer parcours de soin des enfants vulnérables
- Poursuite de vacations dans le service de réanimation néonatal de Port royal (2-3/semaine, consultation de suivi anciens prématurés, ETF en néonat) jusqu'en 2018
- A partir de 2016 remplacement d'une pédiatre libérale (9^{ème} arr 1J/semaine)
- Depuis juin 2018: installation dans un cabinet pédiatrique existant depuis 4 ans avec 2 pédiatres (18^{ème} arrondissement)

Implication dans:

- <u>Suivi des enfants vulnerables</u> comme médecin pilote (MP) et pédiatre coordinateur du réseau: accueil prioritaire patients anciens prématurés, hypotrophes, anoxies périnatales
- Par le biais du réseau:
 - Organisation de formations/sensibilisation pour les MP sur thématiques diverses: troubles des apprentissages, TSA, TDA/H, troubles de l'oralité, troubles neuro-visuels, etc.
 - Création d'un «réseau de proximité» pour adressage des patients à risque/avec signes d'alerte » vers structures (services hospitaliers, CAMSP, CMP, CMPP), libéraux, PMI, etc.
- Membre du GFN-IF et de SFP



Organisation

- Cabinet de groupe composé de 3 pédiatres: présente au cabinet 2 jours par semaine+ 1 j/semaine remplacée (50-60% du temps)
- 2/3 consultation de suivi (30 min), 1/3 consultations d'urgence, 1 à 8 téléconsultations/semaine (depuis 2020), rencontres laboratoires 1-2 /semaine (vaccins++)
- À mon installation: aucun rachat de patientèle ni de matériel (déjà acheté auparavant par mes collègues)
- Achat logiciel patient et participation mensuelle aux frais du cabinet (loyer, matériel, agenda informatisée, etc), création d'une SCM avec mes collègues
- Depuis mon arrivée: enrichissement stock outils de repérage TND (audio 4, ERTLA 4 et 6, mCHAT, etc)





Avantages

- Indépendance et souplesse de l'investissement au cabinet en terme de temps permettant d'associer vie familiale et professionnelle
- Lien avec les enfants et leurs familles qui dure dans le temps (10-15 ans)
- Echanges enrichissants avec libéraux /services de prise en charge publics et associatifs
- Exercice compatible avec une autre activité (hospitaliere/ recherche/enseignement ou autre, coordinateur RSPP dans mon cas)
- Spectre d'activité ample et constante remise à jour et approfondissement des connaissances



Inconvénients

- Pénurie de pédiatres dans le nord parisien rendant très intenses les journées de consultations
- Frustration à devoir refuser en période hivernales nouveaux patients...
- **Gestion administrative** de sa propre « entreprise » en plus des heures de présence au cabinet!



---- Conseils



- Installation en **cabinet de groupe** pour favoriser complémentarité et pluridisciplinarité
- Installation à temps partiel: possibilité de compléter l'activité clinique libérale par des activités de recherche/coordination/formation en lien avec structures publiques ou privées; but: varier au maximum les axes de travail
- Modulation du temps en cabinet à tout moment en fonction de la vie (maternité, etc.)





Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 2 Optam

Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1, 2, Optam

Secteur 1

- Correspond au tarif qui sert de base au remboursement de la caisse d'Assurance maladie
- Droit au dépassement (non remboursés par la Sécurité sociale, proposé lors de certaines exigences du patient, comme la volonté de consulter en dehors des horaires d'ouverture du cabinet)
- Contrepartie : prise en charge partielle des cotisations sociales et de retraite

Attention : le choix du secteur 1 est irréversible

Secteur 2

- Permet aux praticiens d'appliquer des honoraires libres (« déterminés avec tact et mesure »)
- Les charges et cotisations sont plus élevées car non prise partiellement en charge par la Sécurité sociale.
- Patients remboursés sur une base inférieures à celle du S1 et incitation pour les mutuelles à limiter les remboursement

Accessible aux anciens chefs de clinique et sur titres divers



Optam

Option pratique tarifaire maîtrisée

- Contrat avec l'Assurance maladie pour les médecins en secteur 2
- Objectif : maîtriser les dépassements d'honoraires du médecin
- Le contrat comporte 2 engagements
 - le médecin s'engage à facturer un certain pourcentage de son activité sans dépassements d'honoraire (au tarif sécu)
 - le médecin s'engage, pour les actes sur lesquels il pratique des dépassements, à respecter un plafond de dépassement moyen
- Ces seuils sont définis
 - pour les médecins déjà installés en fonction de leur pratique tarifaire antérieure
 - pour les médecins primo-installants, en fonction des moyennes de pratique des médecins de secteur 2 de leur discipline dans la Région
- Si le médecin respecte ces critères
 - prise en charge partielle des cotisation sociales par la sécu proportionnelle à l'activité en tarif opposable (S1) comme pour le S1
 - les patients sont mieux remboursés (par l'Assurance maladie et les mutuelles)
- Le médecin peut demander, avant son installation, à rencontrer un Délégué de l'Assurance Maladie du département, qui pourra le renseigner sur les seuils applicables dans son cas et faire une simulation des indemnités.



Les aides financières à l'installation

Pour la structure Pour vous

Les aides financières pour la structure

—— Spécifiques à l'Ile-de-France

Structure de groupe





- Aide immobilière pouvant atteindre 40% du coût du projet dans la limite de 200 000 à 250 000 €
- Conditions:
 - 2 médecins
 - secteur 1 ou secteur 2 à Optam
 - modération des loyers

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

- Ftude faisabilité
- Aide au démarrage (max 100 000 euros)
- Aide pour coordination : ACI 40 000 à 80 000 € par an



- Aide immobilière pouvant atteindre
 30% du coût du projet dans la limite de 250 000 €
- Conditions:
 - 2 médecins
 - secteur 1 ou secteur 2 à Optam
 - modérations des loyers



Les aides financières individuelles

France entière - Assurance maladie

Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM)

Une aide pour faire face aux frais d'investissement de début d'activité pour les médecins qui s'installent dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP) où l'accès aux soins est difficile.

Avantages

- Pour une activité minimale de 4 jours par semaine, attribution d'une aide forfaitaire de 50 000 €
- Possibilité de majorer ce forfait d'un montant de 2 500€ si activité parallèle au sein d'un hôpital de proximité.

Conditions d'adhésion

- S'installer ou être installé en zone ZIP depuis moins d'un an
- Exercer en secteur 1 ou en secteur 2 (OPTAM ou OPTAM-CO à partir de 2017)
- Exercer une activité libérale au minimum 2,5 jours / semaine
- Exercer au sein d'un groupe entre médecins ou d'un groupe pluriprofessionnel ou appartenir à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou une équipe de soins primaires (EPS)
- Participer à la permanence des soins ambulatoire (PDSA)
- Exercer au moins **5 ans** dans la zone à compter de la date d'adhésion





Durée du contrat

- 5 ans
- Le médecin ne peut bénéficier du CAIM qu'une seule fois.
- Contrat tripartite avec la CPAM et l'ARS

L'aide individuelle de l'Etat

France entière -Agence régionale de santé

Le contrat de début d'exercice (CDE) (remplace le PTMG et le PTMA depuis le 1er avril 2021)

Pour qui?

- Jeunes médecins en primo-installation depuis moins d'un an
- Remplaçants thésés ou non, inscrits à l'Ordre depuis moins d'un an

Avantages et garanties

- Un revenu complémentaire pendant la 1ère année d'exercice (cf. diapo à suivre)
- Un droit aux congés maladie, équivalent à environ 70€/jour à partir du 8e jour d'absence
- Une aide en cas **de congés maternité/paternité/adoption** aux médecins remplaçants, équivalent à environ 100€/jour
- Un accompagnement à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet



Durée du contrat

- 3 ans
- Non renouvelable

Engagements requis

- Exercer dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins : zone ZIP ou ZAC / ou si moins de 10 kms d'une ZIP ou ZAC ; demande à motiver.
- Secteur 1 ou secteur 2 OPTAM
- Exercer minimum 5 demi-journées / semaine pour les médecins installés ou 29 journées par trimestre pour les remplaçants
- Etre dans un exercice coordonné ou s'engager à l'être dans les 2 ans (CPTS ou MSP)





Les outils de l'URPS médecins

Découvrir l'exercice libéral en Ile-de-France

2 jours en libéral



Passez 1 à 2 jours dans le cabinet d'un médecin près de chez vous

- Découvrez : relation médecin/patient, pathologies, les modes d'exercice...
- Choix de la période
- Choix du médecin

Information et inscription

https://www.urps-med-idf.org/deux-jours-en-liberal/



Vous informer sur l'exercice libéral

Le site Soigner en Ile-de-France







S'installer en Ile-de-France

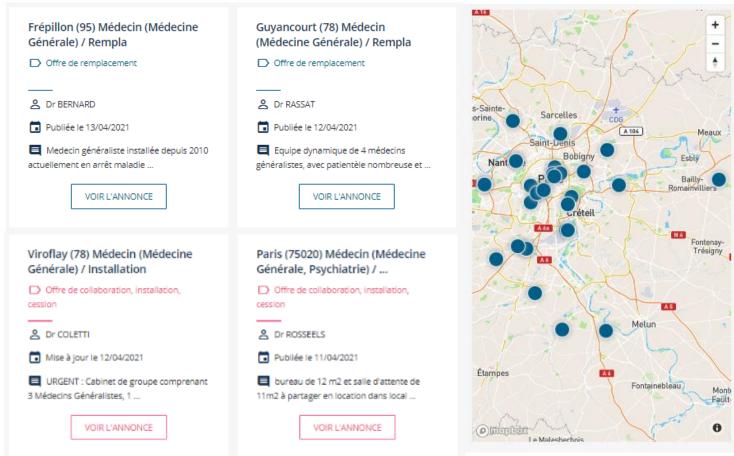
- 10 conseils pour réussir
- 10 étapes administratives
- Les aides à l'installation
- Témoignages



Trouver votre remplacement ou une opportunité d'installation

Le site Soigner en Ile-de-France

Une plateforme d'annonces





Des informations sur le remplacement

Le site Soigner en Ile-de-France



Un médecin peut se faire remplacer dans sa patientèle :

- soit par un docteur en médecine inscrit au Tableau de l'Ordre ;
- soit par un étudiant en médecine, titulaire d'une licence de remplacement délivrée par le Conseil de l'Ordre départemental dont dépend sa faculté.

Peuvent aussi remplacer : les chefs de clinique universitaires, les assistants hospitaliers universitaires et les assistants des hôpitaux, les médecins récemment installés après accord du Conseil de l'Ordre et les médecins retraités.

Télécharger la liste des critères de remplacement par spécialités source : CNOM

- Qui peut remplacer ?
- Les démarches a effectuer pour remplacer
 - Ordre, URSSAF, CARMF, CPAM...



Répondre à vos questions

Les permanences d'aide à l'installation

- Vous rencontrez les acteurs départementaux de votre installation : CPAM, ARS, Ordre, URPS confrères installés...
- Vous bénéficiez de tous les conseils utiles : professionnels; administratifs, opportunités d'installation...
- ... et d'un accompagnement sur mesure

Chaque mois

Dans chaque département





Le guide du contrat entre médecin libéral et établissement privé

Recommandations et pièges à éviter



Double constat:

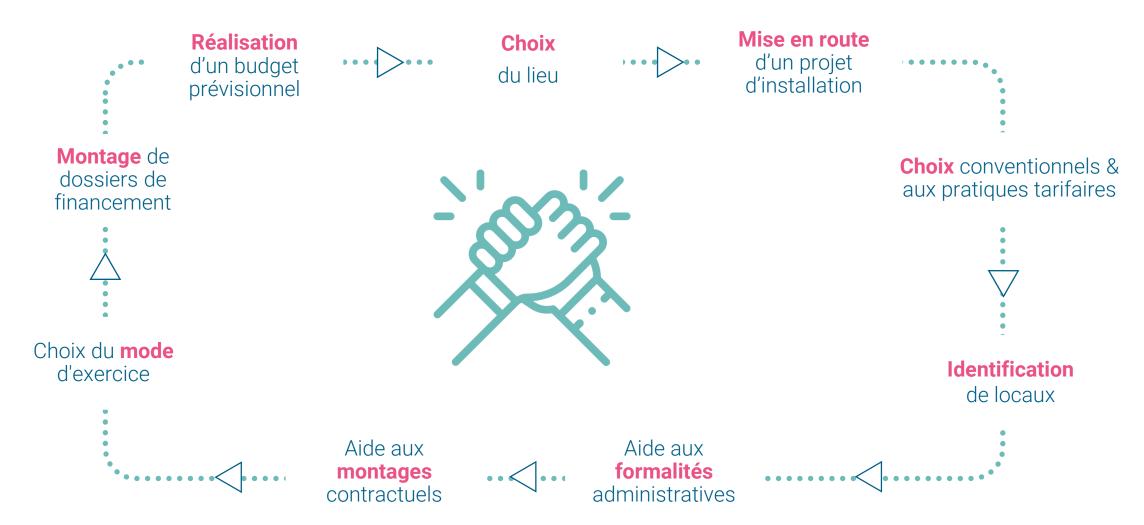
- Besoin de faire connaître aux médecins les aspects juridiques
- Nécessité d'être plus que jamais vigilant sur les conditions d'exercice des médecins libéraux dans un contexte de mutualisation de la gestion des établissements de santé privés par quelques grands groupes financiers
 - En partenariat avec l'Ordre des médecins

Consultable en ligne

www.urps-med-idf.org



L'URPS vous accompagne dans votre projet professionnel





Suivez nous sur les réseaux sociaux



@urps_med_idf



@URPSmedecinsIDF



URPS médecins libéraux Ile-de-France



URPS médecins libéraux Ile-de-France



